

**5484/25**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 13 février 2025

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 13 février 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE) 2020/1998  
concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des droits de  
l'homme et aux graves atteintes à ces droits**

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*